

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
-----  
ARRETE DU MAIRE  
-----

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de rabotage préparatoires aux travaux d'enrobés situés RD186, rue de Mazinghem (de l'entrée de la ville jusqu'à la rue de Lambres) à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise EIFFAGE, Agence Artois Littoral, 14 rue Montaigne, 62670 MAZINGARBE, du lundi 3 juillet au jeudi 13 juillet 2023,

**Objet :**

**Fermeture à la circulation et  
interdiction de stationnement,  
RD186, rue de Mazinghem**

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement sera interdit et la circulation sera interdite au droit des travaux situés RD186, rue de Mazinghem (de l'entrée de la ville jusqu'à la rue de Lambres) à ISBERGUES, du lundi 3 juillet au jeudi 13 juillet 2023.

**Article 2** : Un itinéraire de déviation sera mis en place.

**Article 3** : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise EIFFAGE, Agence Artois Littoral chargée de l'exécution des travaux.

**Article 4** : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le 28 juin 2023

Le Maire,

  
  
David THELLIER